



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 25 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230925-DCPU\_12\_2023-AR



**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental

DCPu 12-2023

## ARRETE

### PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE AU COLLEGE JULES FERRY DE GABARRET (40310) POUR LE LOT 3 : ETANCHEITE ET EQUIPEMENTS DE SECURITE AFFAIRE 23S0135

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 26 mai 2023 pour les travaux de construction d'une chaufferie au collège Jules Ferry de Gabarret (40310),
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot 3 (Etanchéité et équipements de sécurité) de cette consultation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Responsable du service Aménagement Environnement de la Direction Commande publique,

## DECIDE

**Article 1** : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de construction d'une chaufferie au collège Jules Ferry de Gabarret (40310) pour le lot 3 (Etanchéité et équipements de sécurité) qui prévoyait une date de remise d'offre le 6 juillet 2023,

**Article 2** : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2122-2° du Code de la Commande Publique,

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 25 SEP. 2023

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 44 47 33  
Fax. : 05 58 44 47 47  
Mél.: marchespublics@landes.fr